

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christian Haché	Numéro de permis 2015932	Date d'inspection Le 21 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie Polichinelle		Numéro de téléphone (506) 753-4218	
Adresse 87 Arran Street Campbellton NB E3N 1L5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations:
Nourrissons : la sieste
2-5 ans : la sieste
- Discussions avec l'administratrice concernant les médicaments et les incidents mineurs.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 février 2023

Date

original signé par
Sophie Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 février 2023

Date